Ville de Paris

Encart au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris n° 26 du vendredi 30 mars 2001

COMMISSION DU VIEUX PARIS



PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 2 mai 2000

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 2 mai 2000

SOMMAIRE

- Liste des membres présents.
- 2. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours. Remplacement des plaques de rues de lave émaillée par des plaques de tôle; visite d'archéologues moscovites; achèvement des travaux de rénovation à l'hôtel Meurice sis 228-230, rue de Rivoli (et aménagement d'une suite de grand luxe sur les terrasses) (1st arr.); lecture d'une note de M. Didier Busson concernant les blocs antiques conservés aux Arènes de Lutèce (5st arr.) et renouvellement d'un vœu en faveur de l'installation de certains d'entre eux dans la crypte du parvis Notre-Dame; projet de construction 37, rue de Penthièvre (8st arr.); vœux contre la surélévation de l'immeuble sis 52, rue Boissière (16st arr.); en faveur de la conservation de décors de style Empire 15, rue Boissière (16st arr.); en faveur de la conservation de la façade du bâtiment sis 53-55, avenue d'Iéna (16st arr.); relatif aux fenêtres d'une maison 41, rue du Roi de Sicile (4st arr.); projet de construction de bâtiments pour l'école Massillon (4st arr.); découverte d'un plafond peint du xvuist siècle 44, rue Saint-Antoine (4st arr.).
- Vœu présenté par M. Alain Riou en faveur de la préservation de l'ensemble sis 15, rue Cauchois (18° arr.).
- 4. Réponse à la question orale n° QOC 2000-234 posée lors de la séance du Conseil de Paris du 26 avril 2000 par M^{mo} Marie-Thérèse Junot, M. Jacques Féron et M. Jean-Louis Giral, élus indépendants, relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) de la lutte contre le bruit à Paris : vœu de la Commission présenté par M. Pietre Joste demandant que les autorisations de travaux relatives aux menuiseries des fénêtres lui soient soumises.

- Présentation par M. Michel Fleury d'une restitution de l'aspect du Louvre de Philippe Auguste, établic à l'ordinateur par M^{le} Françoise Lagarde, d'après la miniature des Très Riches Heures du duc de Berry représentant le Louvre.
- 6. Compte rendu de l'ouvrage de M. Philippe Delorme. Louis XVII: la vérité, sa mort au Temple confirmée par la science: vœu de la Commission demandant la suppression du cénotaphe élevé à l'emplacement où a été découvert, en 1846, le prétendu squelette de « l'Enfant du Temple » et l'apposition sur l'un des murs des charniers de l'église Sainte-Marguerite d'un médaillon de Louis XVII.
- 7. Rapport par M. Michel Fleury sur l'exposition documentaire de phôtographies organisée par la Commission du Vieux Paris à la crypte archéologique du parvis Notre-Dame et note sur les dessins des restes des aqueducs d'Arcueil et de la grande salle du frigidarium des thermes de Cluny exécutés par Arnold van Buchel, d'Utrecht, en 1585.
- Communication de M. Michel Fleury. Le loir, le serpent et l'évêque : l'alimentation en eau de l'île de la Cité à l'époque gallo-romaine et jusqu'à la fin du vi siècle.
- Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris.
 La séance est ouverte à quinze heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel Junot, vice-président de la Commission.

Liste des membres présents :

Assistent à la séance : MM. Michel Junot et Michel Fleury, vice-présidents de la Commission, M. Michel Bulté, adjoint au Maire, Mª Marie-Thérèse Junot, MM. Jean-François Legaret, adjoint au Maire, et Alain Riou, conseiller de Paris, M^{me} Béatrice de Andia, MM. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut, Pierre Casselle, Maurice Cazaux, Jean Dérens et Félix Gatier, Mir Geneviève Gille, MM. Pierre Joste, Venceslas Kruta, Michel Le Moël et Guy-Michel Leproux, M" Anne Pons, M" Bernadette Prevost, MM, Christian Prevost-Marcilhacy et François Souchal, Mile Hélène Verlet, MM. Robert Werner, Cyrille Pilipenko et Patrick Roger-Vasselin, Mile Duvernoy, représentant M. le préfet de la région d'Ile-de-France et du département de Paris, Mne Odile Royer, chargée de mission au Secrétariat général, M. André Gohon, représentant M. le sous-directeur du Cabinet, Mass Carole Deletraz et M. Pierre Brissaud, représentant M. le directeur du Cabiner, MM. Maurice Laurent, architecte voyer général chargé de la Sousdirection du permis de construire, Denis Caillet, chef de la Section d'architecture et d'environnement, architecte voyer en chef, Jean Rolland, architecte voyer à la Section d'architecture et d'environnement, Bernard Turpin, chef de la Section des démolitions, Mass Annie Salan, représentant M. le directeur des Affaires culturelles, Mae Hardouin, représentant Mae le directeur du Patrimoine et de l'Architecture, M" Tissot, représentant M. Bulté, adjoint au Maire.

Excusé: M^{mes} Hélène Macé de Lépinay et Laure Beaumont-Maillet, MM. Jean Favier, membre de l'Institut, François Gasnault, Claude Goasguen, Jean-Marc Léri et Dany Sandron, M^{mes} Jeanne Harburger.

Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours.

M. Michel Fleury. – Nous avons reçu de M. Éric Michel, demeurant 56, rue de Verneuil, une lettre par laquelle il déplore le remplacement, en particulier dans les rues qui aboutissent à la rue de Rivoli, des anciennes plaques indicatrices des noms de rues, faites de lave émaillée, par des plaques de tôle plus petites et dont les caractères sont beaucoup moins élégants. J'ai répondu à M. Éric Michel que je lirais sa lettre à la Commission et que je la transmettrais à la Direction de la voirie. Il peut, à mon sens, y avoir plusieurs raisons à ces remplacements : abaissement des inscriptions pour qu'elles puissent être lues par les automobilistes, identification de l'origine des noms par un complément de légende. Pour ma part, je puis vous dire que je tiens d'un ingénieur de la Ville que ces plaques indicatrices sont très souvent volées, à titre de souvenir, j'imagine, et que l'on est contraint d'en abaisser le prix de fabrication en usant de plaques de tôle plus petites.

J'ai reçu la visite du professeur Alexandre G. Weksler, membre de l'Académie russe d'architecture et de construction et directeur général du Centre de recherches archéologiques de Moscou, accompagné de M. Serge G. Kovaltchouk, directeur des Relations avec l'étranger à la Direction de l'architecture et de l'urbanisme du gouvernement de Moscou, qui souhaitaient s'informer des activités de notre Commission. Je leur ai remis des spécimens de nos publications (en particulier, le catalogue de l'exposition de notre centième anniversaire). Ces messieurs nous ont offert une publication du Musée de Moscou abondamment illustrée et contenant des articles sur les collections du musée archéologique : objets de métal et monnaies, bijoux, céramiques, sculptures, objets usuels de la Préhistoire au XIX^e siècle (titre en anglais : From the Dephts of Time). Tous ces objets proviennent de fouilles archéologiques récentes qui ont permis de mettre au jour des constructions anciennes.

Les travaux de rénovation de l'hôtel Meurice sis 228-230, rue de Rivoli (1^{er} arr.) seront bientôt terminés. Le Parisien du 12 avril dernier vante particulièrement les charmes de la grande suite construite au septième étage, qui donne sur une terrasse « paysagée ». Cette construction remplace un apostume beaucoup plus important (deux étages) élevé dans les années 70. Il s'agit donc d'une relative amélioration : on doit regretter que le comble n'ait pas retrouvé sa coupe d'origine et qu'il subsiste une superstructure bien trop visible des Tuileries.

Un vœu (ou plutôt des vœux fort anciens de notre Commission) est en passe d'être satisfait : que soient mis à l'abri les blocs antiques empilés sur un mur du square des Arènes de Lutèce (5° arr.) qui se détérioraient gravement parce que l'auvent qui les protégeait (fort mal d'ailleurs) des intempéries a été supprimé il y a nombre d'années sous prétexte de mauvais état. Les blocs antiques ont été en outre endommagés par la pollution, les graffitis et ont servi de mur d'escalade. Je vous donne lecture du rapport de M. Didier Busson, chargé de mission pour

Affaire examinée lors des séances de la Commission du Vieux Paris du 15 avril 1985 et du 6 juillet 1999.

l'archéologie à la Commission, sur la préparation du déménagement de ces blocs et le traitement qu'ils devront subir pour ne pas se dégrader plus avant.

« Comme vous me l'aviez prescrit, je me suis occupé de l'affaire des blocs des arènes de Lutèce, J'ai donc rencontré sur place, accompagné de notre restauratrice, M' Christine Bouclet, Me Angeloni, ingénieur, chef de la Circonscription sud-est de la Direction des parcs et jardins de la Ville, et M. Raimbourg, son adjoint. La rénovation du square des Arènes devant être terminée le 30 mai 2000, il convient que l'opération de démontage et de transport se fasse avant cette date. Après, aucun des engins lourds indispensables à cette opération ne pourra circuler. De plus, les supports des blocs (qui sont de simples pavés) commencent à lâcher, certains d'entre eux sont même déjà tombés. Il y a donc urgence à intervenir, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité dans un lieu public. En accord avec la Direction des parcs et jardins, si vous confirmez votre vœu, elle devrait se faire de la saçon suivante : installation d'un échasandage pris en charge par la Direction des parcs et jardins; à l'aide de cet échafaudage, traitement sur place des blocs les plus malades pour les consolider, ces travaux étant faits par nos soins, en l'occurrence par Me Christine Bouclet assistée de M^{lle} Nathalie Richard ; une fois ce traitement fait et le séchage achevé, démontage soigneux, enlèvement des blocs avec un bras et des élingues, dépôt sur des palettes, chargement sur un camion, transport et installation des palettes au dépôt de Bercy, commun à la Commission et au musée Carnavalet ; toutes ces opérations devront se faire minutieusement sous notre contrôle et toujours en notre présence mais seront prises en charge techniquement et financièrement par la Direction des parcs et jardins. Le démontage, le transport et le dépôt à Bercy devraient s'effectuer en deux ou trois jours, à la fin du mois de mai ».

Avant de placer les blocs sur des palettes à Bercy, il sera nécessaire de les traiter dans la cour du dépôt pour en éliminer les bactéries, sans quoi celles-ci contamineraient les blocs sains déjà mis à l'abri. Ce travail sera assuré par M^{me} Christine Bouclet et M^{le} Nathalie Richard. C'est pour moi l'occasion de vous demander de réitérer le vœu que nous avons formé d'installer dans la crypte du parvis Notre-Dame les sept blocs qui proviennent des fouilles faites en ce lieu en 1847 puisqu'ils proviennent du rempart gallo-romain qui y fut alors découvert.

(Murmure d'assentiment).

Le projet de construction 29-35, avenue Matignon, 118, rue du Faubourg Saint-Honoré et 37, rue de Penthièvre (8° arr.) a été déjà examiné ici . Une solution avait été trouvée, elle a été rejetée par l'Administration et le nouveau projet a été examiné par nous le 7 avril. J'ai alors rendu compte aux pétitionnaires, accompagnés de leur architecte, M. Jean-Jacques Ory, de la position de la Commission. Nous sommes convenus de modifications qui portent notamment sur le traitement des angles du bâtiment. Le pétitionnaire s'est engagé par écrit à déposer un permis de construire modificatif qui transcrira les amendements souhaités. Je vous signale à ce propos que nous avons reçu, au sujet de notre vœu de la séance d'avril, une note de M. Lebel, maire du 8° arrondissement, qui nous fait part de son désir de voir ce projet aboutir au plus tôt, ce qui a été aussi notre souhait le plus vif, et dans cette affaire, vous le savez, la Commission n'a nullement retardé le traitement du dossier, tout en s'acquittant de sa tâche. J'ai donc signalé à M. Lebel que l'affaire était réglée à la satisfaction des parties.

Voir le Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 7 mars 2000, p. 30.

(Interventions de MM. Prevost-Marcilhacy, Pierre Joste et Michel Le Moël).

Vous aviez demandé dans notre séance du 11 janvier 2000 que le bâtiment sis 52, rue Boissière (16° arr.) formant angle avec la rue Lauriston (n° 89) fût surélevé de telle façon que l'homogénéité des façades de la rue n'en soit pas altérée. Nous vous présentons aujourd'hui un nouveau projet qui paraît encore peu satisfaisant, d'autant plus qu'il est dessiné à l'ordinateur de la façon la plus sommaire.

(Sur la proposition de M. Robert Werner, la Commission forme le vœu que ce projet soit affiné dans le sens d'une plus grande homogénéité du décor et d'une simplification des volumes des toits et terrasses).

Nous avions demandé lors de notre séance en avril dernier que les décors de style Empire subsistant 15, rue Boissière (16° arr.) fussent conservés. La Société COFIGEST s'y est engagée par le dépôt d'un plan modificatif. Je vous propose de la remercier.

(Murmure d'assentiment).

Vous avez également demandé lors de cette même séance d'avril que soit visité l'immeuble sis 53-55, avenue d'Iéna (16° arr.) qui paraissait pouvoir contenir des décors intéressants. Or, il apparaît que les intérieurs en ont été presque totalement dénaturés et qu'il ne subsiste que quelques décors et des portes ornées au rez-de-chaussée. Nous pourrions en demander la réutilisation sur place. (Murmure d'assentiment). D'autre part, le projet présenté ferait totalement disparaître un bâtiment de trois étages voisin sis 32, rue Jean Giraudoux pour le remplacer par une sorte de jardin d'hiver clos sur la rue par une immense paroi de verre.

(La Commission forme un vœu contre un tel projet).

41, rue du Roi de Sicile (4° arr.), je crois qu'il convient de rappeler que, si l'on devait refaire les fenêtres, il faudrait qu'elles fussent de bois, non de PVC, et dans un style approprié puisque nous sommes dans le secteur protégé du Marais.

(Murmure d'assentiment).

Nous avons encore à examiner – et non certes pour la première fois ³ – le projet de construction de bâtiments pour l'école Massillon, à l'angle des rues du Petit Musc et des Lions (4⁵ arr.). Le nouveau projet, dû à M. Jean-Pierre Duthoit, donne satisfaction à nos demandes. Sur la rue des Lions, la hauteur du mur actuel est conservée et la construction nouvelle sera édifiée en recul ; sur la cour, elle présentera une façade de treillage habillée de verdure. Deux vues seront aménagées, l'une à peu près dans l'axe de l'hôtel Fieubet, vers le Sud et la façade de Robert de Cotte, l'autre, sur le côté, permettra, de la rue du Petit Musc, d'avoir une vue sur l'échauguette. L'entrée du parc de stationnement n'aura plus d'incidence sur la cour. Le mur sur rue sera traité à pierre vue : la diapositive que je vous en donne est d'aspect défavorable mais l'effet, à l'exécution, devrait être satisfaisant, d'autant plus que le chaperon tel qu'il est dessiné ne sera pas aussi raide qu'il paraît sur ce projet.

M. Robert Werner demande que le mur sur la rue soit traité, non à pierre vue

Voir le Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 7 octobre 1997, p. 16, et ce qui a été dit dans la séance du 3 mars 1998.

mais enduit, selon l'usage parisien, et la Commission adopte sa suggestion. Sous cette réserve, le projet est approuvé par la Commission.

MM. Pierre Joste et Michel Le Moël souhaitent que soient ravalés la façade de l'hôtel Fieubet, à l'angle de la rue du Petit Musc, ainsi que l'ensemble des bâtiments de Robert de Cotte: leur proposition est adoptée.

M. Guy-Michel Leproux signale qu'à l'occasion de travaux au 44, rue Saint-Antoine (4° arr.), un plafond à solives peintes a été récemment découvert au troisième étage de l'immeuble, sur cour. D'après son décor, il pourrait dater du deuxième quart du xvii siècle.

Vœu présenté par M. Alain Riou en faveur de la préservation de l'ensemble sis 15, rue Cauchois (18° arr.).

M. Michel Junot, président, donne la parole à M. Alain Rion qui a souhaité entretenir la Commission du sort de l'immeuble sis, 15 rue Cauchois (18^e arr.).

M. Alain Riou. – Au 15, rue Cauchois, sur la Butte Montmartre, existe un ensemble d'immeubles composé principalement d'un bâtiment de la fin du XIX° siècle où a vécu Pedro Olaïzola, célèbre sculpteur uruguayen (auteur, entre autres, de bustes figuratifs de Mac Orlan, Marcel Aymé, Roland Dorgelès), qui en a fait son atelier d'artiste (tout récemment on a découvert dans la cave de ce bâtiment une soixantaine de sculptures); d'un petit espace intérieur dont l'élément le plus original est un escalier de pierre très pittoresque; et d'une ancienne menuiserie (dernière friche artisanale de Montmartre) donnant sur l'impasse Marie-Blanche. Tout cela, à quelques mètres du « Palais rose » protégé au titre des Monuments historiques, offre un intérêt certain et mérite d'être préservé, soit au titre des sites pittoresques de la loi de 1930, soit au titre des Monuments historiques de la loi de 1913, soit au titre de la redéfinition du plan d'occupation des sols de Montmartre.

M. Michel Fleury. – Il convient de demander à M. Maurice Laurent ce qu'il en pense.

M. Maurice Laurent. – Le permis est délivré ainsi qu'un modificatif, les deux sont pendants devant la juridiction administrative puisqu'il y a pétition et procédures contentieuses à l'encontre de ces décisions. Les permis ont été accordés sur la base du plan d'occupation des sols une fois l'annulation obtenue par les associations qui, par leur action contentieuse, avaient réussi à faire s'effondrer le dispositif protecteur de Montmartre, ce qui a suscité un syndrome un peu analogue à celui qui s'est manifesté pour le faubourg Saint-Antoine.

Je tiens, d'une réunion récente qui s'est tenue dans ces murs la semaine dernière sous l'égide de M. Reina pour la Commission Montmartre, que la dernière mouture du plan d'occupation des sols, qui va être soumise à enquête publique, est une réédition de la version déjà annulée mais a fait l'objet d'un ajustement en faveur des associations riveraines pour intégrer les contraintes d'urbanisme qu'elles souhaitaient voir imposer et, parmi d'autres, la non-réalisation d'aires de stationnement en sous-sol.

En ce qui concerne la protection de la menuiserie, on est là dans le domaine

de la propriété commerciale et sous l'emprise du décret de 1953 relatif aux baux commerciaux. Il n'existe donc pas aujourd'hui de protection particulière de ce type de destination.

- M. Alain Riou. Cela fait un moment qu'elle n'a plus d'usage commercial : c'est une menuiserie désaffectée.
- M. Maurice Laurent. Sauf à dire que, comme on l'a fait pour la Forge, on en garde le nom, mais ce ne sont désormais que des ateliers artisanaux et des locaux qui hébergent des artistes...
- M. Alain Riou. Je ne propose pas de leur donner de destination. Par définition, c'est un lieu qui a recueilli une menuiserie et, de ce point de vue, je n'entends pas en alléguer l'esthétique. Il me semble que l'esprit de la loi de 1913 est de conserver un témoignage architectural, qu'il soit beau ou laid ou présente même un intérêt relativement modeste. Il se trouve qu'il n'y a plus de lieux de ce type à Montmartre. Que cette destination soit ensuite artistique, c'est la loi du marché ou la suite des événements qui en décideront. L'idée, c'est qu'en la protégeant aussi, on empêche le promoteur d'aller plus loin.
- M. Maurice Laurent. J'entends bien, mais la loi de 1913 est entre les mains de l'Etat et lui seul peut, s'il l'estime opportun, adopter ce type de protection. Quant à la protection au titre de la loi de 1930 que vous avez évoquée, je rappelle qu'elle est déjà prise puisque l'intégralité du site de la Butte de Montmartre est inscrite.
- M. Michel Fleury. Il me semble que le plus sage serait de dire que la Commission porte un vif intérêt à la conservation du caractère de ce lieu.

(Après intervention de MM. Michel Le Moël, Pierre Joste, Christian Prevost-Marcilhacy, Robert Werner et Alain Riou qui dit que, pressé par le temps, il n'a pu fournir de diapositives mais qu'elles n'auraient fait que montrer l'absence de valeur proprement esthétique des constructions, la proposition de M. Fleury est adoptée).

- 4. Réponse à la question orale n° QOC 2000-234 posée lors de la séance du Conseil de Paris du 26 avril 2000 par M^{me} Marie-Thérèse Junot, M. Jacques Féron et M. Jean-Louis Giral, élus indépendants, relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (o.p.a.h.) de la lutte contre le bruit à Paris : vœu de la Commission présenté par M. Pierre Joste demandant que les autorisations de travaux relatives aux menuiseries lui soient soumises.
- M. Michel Fleury. Nous avons traité, lors de notre séance de mars dernier, des conséquences fâcheuses que pourrait avoir pour le patrimoine parisien l'installation de « fenêtres anti-bruit » au long des voies les plus bruyantes. M^{ne} Marie-Thérèse Junot, membre de la Commission, a bien voulu nous communiquer la réponse à la question orale qu'elle a posée à ce sujet au Conseil de Paris. La voici :
- « La Ville de Paris a décidé d'engager en 2000 une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) ciblée sur la lutte contre le bruit à Paris qui, par des aides financières et des conseils techniques, a pour objet de favoriser la réalisation des

travaux de protection acoustique dans les logements privés les plus exposés au bruit de la circulation terrestre.

Cette opération concernera les logements privés situés sur le long des axes routiers les plus bruyants. Le choix des voies retenues s'appuie sur le projet de classement acoustique des voies. Les axes retenus pour cette opération sont le périphérique (classé en catégorie 1, la plus bruyante), les grandes artères de transit à fort trafic automobile (classées en catégorie 2), les boulevards des Maréchaux (classés en catégorie 3, mais dont le niveau sonore est important la nuit), auxquelles s'ajouteront des voies ferroviaires particulièrement bruyantes et des voies comportant une ligne de métro à ciel ouvert.

L'O.P.A.H. aura également comme objectif la qualité des travaux réalisés ainsi que le respect du patrimoine et la préservation des fenêtres anciennes remarquables. Ainsi, la convention d'O.P.A.H. entre la Ville de Paris, l'État et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) précise que l'opérateur veillera à la qualité du traitement prévu. En particulier, la conservation de certaines menuiseries anciennes présentant un intérêt historique ou patrimonial peut être exigée.

L'opérateur disposera à cet égard d'un guide de recommandations indiquant ce qu'il convient de faire afin de réaliser des travaux dans le respect de l'aspect architectural et du patrimoine parisien. L'opérateur veillera à la prise en compte de ces recommandations dans les travaux prévus par les particuliers.

Par ailleurs, les travaux de changement de fenêtres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux et, à ce titre, sont soumis à l'avis des architectes des Bâtiments de France. La subvention prévue par la Ville de Paris sera accordée après accord sur la déclaration de travaux. La prise en compte du respect du patrimoine et de l'aspect architectural est ainsi assurée.

S'agissant de l'approbation définitive de la carte du bruit, il convient de noter que, par note du 8 février 2000, le préfet de la région d'Île-de-France a adressé à la Ville un projet d'arrêté préfectoral de classement acoustique des infrastructures terrestres de Paris en réponse au projet de classement acoustique du réseau viaire du département de Paris qui lui avait été proposé le 4 octobre dernier, comportant en annexe plusieurs plans.

Ce projet d'arrêté est actuellement examiné par les services municipaux. »

M. Pierre Joste propose que ces demandes d'autorisation de travaux soient soumises préalablement à la Commission. Cette proposition est adoptée.

- Présentation, par M. Michel Fleury d'une restitution de l'aspect du Louvre de Philippe Auguste, établie à l'ordinateur par M^{ile} Françoise Lagarde, d'après la miniature des Très Riches Heures du duc de Berry représentant le Louvre.
- M. Michel Fleury. Vous savez tous la part importante que, en plus de la direction scientifique assurée par notre collègue M. Venceslas Kruta et moimême, notre Commission a prise, matériellement et en personnel, dans les travaux qui ont abouti, dans la Cour Carrée du Louvre, à l'exhumation, l'étude et la présentation du soubassement du château de Philippe Auguste, transformé en palais par Charles V. C'est d'ailleurs, vous me permettrez de le rappeler, sur ma proposition que, le 8 novembre 1977, le vœu en faveur de la fouille de la Cour

Carrée et de l'établisssement d'une crypte, dans laquelle seraient présentés le soubassement et les fossés du Vieux Louvre, a été formulé par notre Commission 1.

Il se trouve que pour rééditer, cette année, notre monographie du Louvre, refondue, accrue et mieux illustrée ², j'ai demandé à M^{lie} Françoise Lagarde, chargée de mission pour l'archéologie à la Commission, fort habile au maniement des ordinateurs, de perfectionner la simple figuration en silhouette du Louvre de Philippe Auguste que nous avions donnée dans la première édition de notre ouvrage. Celle-ci était tout approximative puisque je m'étais contenté de faire disparaître de la fameuse miniature des Très Riches Heures du duc de Berry les adjonctions et transformations de la fin du XIV^e siècle (surélévation des tours, percement des murs de la forteresse, construction d'un corps de logis à l'Est, décors sculptés, girouettes, etc...). Il s'ensuivait qu'à cause de la déformation de la silhouette du château par étirement en hauteur et par la faute de la mise en perspective imparfaite de la façade est, nous avions fourni une image évocatrice, certes, mais assez inexacte des proportions réelles de la forteresse.

J'ai donc demandé à M^{lle} Françoise Lagarde, en tenant compte des dimensions exactes du quadrangle obtenues par nos fouilles, d'établir une nouvelle restitution par ordinateur. La voici (fig. 1). Elle est valable en proportion générale mais je ne saurais vous la donner pour parfaite parce que, si nous connaissons la longueur totale de la façade méridionale, nous n'en n'avons pas le plan. Or, sur la miniature de Chantilly, les tours de la façade sud du château sont décalées vers l'Est. Cette figuration est-elle fidèle ou est-elle due à la volonté qu'a eue l'artiste de rendre bien visible, tout au fond, le haut de la tour d'angle nord-ouest (tour de la Librairie de Charles V)? Je pencherais plutôt pour l'exactitude de l'image car nous savons que le côté ouest du quadrangle était doublé par un corps de logis dont la salle, que nous avons appelée Saint-Louis, est le dernier reste. La porte méridionale ne pouvait guère, pour cette raison, qu'être placée plus à l'Est, à l'aplomb du donjon reporté, lui aussi, dans cette direction.

Je pense que la Commission souhaitera féliciter M^{le}Françoise Lagarde de la façon dont elle a su rendre, à l'ordinateur, ses proportions au Louvre de Philippe Auguste.

(Murmure d'assentiment).

Voy. Rapport, par M. Michel Fleury, sur la mise au jour de murs du Vieux Louvre dans la Cour Carrée du Louvre (Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 8 novembre 1977, p. 12, fig. 3, 3 hr, 3 hr, dans Supplément au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris du 4 novembre 1978, n° 45).

Le châtean du Louvre par Michel Pleury et Venceslas Kruya, Éditions Faton, Dijon 2000, 96 pages, fig., pl. h.-t.

6. Compte rendu de l'ouvrage de M. Philippe Delorme. Louis XVII: la vérité, sa mort au Temple confirmée par la science: vœux de la Commission demandant la suppression du cénotaphe élevé à l'emplacement où a été découvert, en 1846, le prétendu squelette de « l'Enfant du Temple » et l'apposition sur l'un des murs des charniers de l'église Sainte-Marguerite d'un médaillon de Louis XVII.

M. Michel Fleury. — Depuis près d'un siècle, notre Commission traite de « l'affaire Louis XVII » : il est donc bien légitime que je vous présente un rapport sur les résultats de récentes analyses scientifiques qui, à mon sens, devraient clore le débat en montrant que le malheureux petit roi est bien mort dans la prison du Temple. Je dis « devrait clore » les discussions relatives à « l'affaire Louis XVII » mais, comme il est dans la nature humaine de préférer les illusions à la raison et comme le sujet est matière à abondante copie, il y a tout lieu de croire — et de craindre — que le feuilleton ne renaisse, en dépit de la solidité indubitable de la preuve apportée aujourd'hui par la science à la suite des recherches de M. Philippe Delorme.

Rappelons, pour commencer, que, de tous les « faux Dauphins » (au nombre de trente-neuf semble-t-il) , un seul, Naundorff, avait et a encore des partisans. A la vérité, ce fait ne tient nullement à la vraisemblance de ses assertions qui sont, comme cela a été surabondamment démontré, incohérentes et insoutenables, ni aux témoignages invoqués par ses partisans, qui sont tardifs quand ils ne sont pas de deuxième ou de troisième main, mais à des « découvertes » dont la Commission a pourtant fait justice. Rappelons-les :

En 1846, le curé de Sainte-Marguerite fit creuser le sol de l'ancien cimetière paroissial à l'endroit où, d'après l'un des témoignages recueillis en 1816, le petit roi aurait été réinhumé après avoir été enterré dans une fosse commune. On y trouva un squelette qui, d'après les conclusions des médecins qui l'examinèrent, était manifestement celui d'un sujer beaucoup trop âgé pour avoir été celui du fils de Louis XVI.

Conclusion: la preuve paraissait faite de l'évasion du prisonnier du Temple. Celui-ci avait été remplacé par un autre enfant pour tromper la vigilance de ses gardiens. Les « survivantistes » tenaient apparemment la preuve « scientifique » de la substitution, donc de l'évasion. C'est en 1904 que la Commission du Vieux Paris apparut dans l'affaire. Sur la demande d'un conseiller municipal, Georges Laguerre, on avait réexhumé, en 1894, le squelette découvert en 1846 et les experts avaient confirmé l'âge trop avancé du sujet. Pour des raisons parmi lesquelles transparaît le désir de faire disparaître les traces du lieu de sépulture du malheureux Louis XVII, le Conseil municipal décida la construction d'une crèche municipale à l'emplacement de l'ancien cimetière. En 1904, la Commission fit procéder à des fouilles et mon prédécesseur au secrétariat de la Commission,

D'après Jacques Charles, p. 166 du beau recueil Louis XVII publié par la Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris en 1987.

Sur ces fairs, nous renvoyons à la communication de Lucien Lambeau publiée par la Commission du Vieux Paris en février 1904.

Lucien Lambeau, édita les documents d'archives relatifs à l'affaire assortis de plans et de planches hors-texte. Tout cela est consigné dans le volume de 1904 de nos *Procès-verbaux* auquel il faut encore recourir pour pouvoir commodément réunir les pièces essentielles du dossier.

En 1979, la Commission m'a entendu lui présenter une notice sur les résultats du sondage effectué au cimetière Sainte-Marguerite (11" arr.), en vue de vérifier l'exactitude des déclarations faites en 1816 relativement à la sépulture de Louis XVII³. Elle donnait les résultats des deux sondages faits en 1970 et en 1979. Il en ressortait clairement que le témoignage (témoignage indirect du fossoyeur Bertrancourt) sur lequel on entendait s'appuyer pour établir que le squelette, examiné en 1846 et en 1904, était celui du « prisonnier du Temple », ne pouvait, pour des raisons matérielles, qu'être irrecevable.

En 1983, les observations faites par les médecins qui ont examiné le squelette découvert en 1846 et réexhumé en 1899 ont été passées au crible dans le numéro 6 de nos Cabiers de la Rotonde, en trois articles du D^e Pierre Léon Thillaud ⁴. Depuis, j'ai, il me semble, montré que si Louis XVIII n'a pas fait procéder, après les enquêtes officielles de 1816 et de 1817, à des fouilles au cimetière Sainte-Marguerite, ce n'est nullement qu'il n'eût le désir d'honorer la mémoire de son neveu mais parce que les témoignages relatifs à l'endroit précis de l'inhumation de Louis XVII étaient à la fois contradictoires et suspects (la fouille de 1970 a achevé de le prouver) et que l'exploration du terrain aurait fait planer injustement le doute sur la légitimité du frère de Louis XVII⁵. On doit y ajouter deux autres études publiés dans les Cabiers de la Rotonde⁶.

On peut donc dire que le sujet « appartient » presque à notre Commission et c'est pourquoi je viens vous en parler à nouveau. Avoir prouvé que le squelette découvert en 1846 ne pouvait être celui de « l'Enfant du Temple » privait de toute preuve matérielle les tenants de la substitution. Ceux-ci n'en démordirent pas moins de leur chimère en s'appuyant sur des « pistes », auvergnates ou autres, dépourvues de toute base sérieuse.

^{3.} Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 10 décembre 1979, pp. 5-15, fig. (supplément au Bulletin municipal officiel du 8 mai 1980, n° 89). Cette notice a été suivie (ibid., pp. 15-17) d'une notice de M. Jean-Pierre BABELON sur L'ouverture de la chapelle du Saint-Sucrement ou de la Communion (auj. Saint-Vincent de Paul) à l'église Sainte-Marguerite.

^{4.} Le cimetière Sainte-Marguerite: ostéo-archéologie des dernières fouilles (septembre 1979) dans Cahiers de la Rotonde n° 6, 1983, pp. 91-97, 1 fig.; Le cimetière Sainte-Marguerite: analyse des premières fouilles (novembre 1846 et juin 1894), ibidem, pp. 81-90, 1 fig.; Pathographie de Louis XVII au Temple (août 1792-juin 1795), ibid. pp. 71-80.

^{5.} Notre article publié dans le caralogue de l'exposition Louis XVII (1785-1795) organisée à l'Hôtel de Ville de Versailles en 1989, pp. 61-69, a été réimprimé dans Michel Fleury, Si le Rui m'avait donné Paris su grand'ville..., 1994, pp. 361-369 sous le titre Louis XVIII et la mort de Louis XVIII au Temple. Il montre, croyons-nous, que la découverte, indiscutable et largement diffusée par le Journal des déhats, des restes du duc d'Enghien, faire au même moment, eût constitué un parallèle déplorable.

^{6.} Michel Pleury, Autour de l'affaire Louis XVII, le carnet de Payan et le prétendu projet d'enlèvement de Louis XVII par Robespierre, dans Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 3 novembre 1980, pp. 5-13 (supplément au Bulletin municipal officiel du 7 novembre 1981, n° 128) et A propos des fouilles du cimetière Sainte-Marguerite: le prétendu projet d'enlèvement de Louis XVII par Robespierre, dans Cabiers de la Rotonde, n° 4, 1981, pp. 65-73.

Il a appartenu à M. Philippe Delorme d'orienter les recherches sur les indices, considérés jusqu'alors comme incertains, de l'autopsie à laquelle procéda le chirurgien Pelletan après la mort de « l'Enfant du Temple ». Pelletan déclara, sous la Restauration, avoir alors « par un pieux larcin » subrepticement prélevé le cœur et l'avoir conservé dans un vase rempli d'esprit-de-vin renouvelé régulièrement jusqu'à dessiccation. Il le plaça alors dans un tiroir et ne livra son secret qu'à son secrétaire, le sieur Tillos. Ce disciple indélicat s'en empara puis mourut de phtisie et, « au moment de la réintégration de l'illustre famille », son beaupère le restitua à Pelletan. Ce dernier, n'ayant pu faire acceptêr la relique par Louis XVIII et Charles X, peu convaincus de l'authenticité de ce cœur gyrovague, la remit entre les mains de Mer de Quélen, archevêque de Paris, en 1828. Lors du sac de l'archevêché en 1830, les émeutiers saccagent les lieux. Un ouvrier imprimeur du nom de Lescroart s'en saisit pour le porter à l'Hôtel Dieu car il paraissait précieux. Un autre émeutier le lui dispute, le vase est brisé d'un coup de sabre. Lescroart, qui avait pu garder le rapport, joint, de Pelletan, prévient le fils de ce dernier (qui était mort en 1829), ils vont sur place et retrouvent le cœur « entièrement intact [et ayant] conservé son odeur d'esprit-de-vin ». Pelletan fils, mort sans postérité, nomme pour exécuteur testamentaire Me Barre qui recueille le cœur dans son urne de cristal et se met en rapport avec l'administrateur des biens du comte de Chambord mais celui-ci meurt le 24 août 1883 sans avoir rendu réponse. L'un de ses exécuteurs testamentaires décline le présent en 1886. La relique revient à la veuve d'un cousin de la femme de Pelletan junior, du nom de Prosper Deschamps, laquelle avait eu d'un premier mariage un fils, Edouard Dumont, qui en hérite finalement en 1887. Dumont la remet en 1895 au comte Urbain de Maillé, lequel la rétrocède à un prince espagnol, don Carlos, duc de Madrid. Elle est alors transportée à Frohsdorf et finalement échoit en 1931 à la princesse Massimo (Mme Piercy), petite-fille du duc de Madrid, et à ses sœurs.

Telle est l'histoire de cette relique. M. Philippe Delorme l'a établie sur des pièces qu'il cite ou analyse largement et dont il fournit toutes les références dans son ouvrage.

M^{me} Piercy, princesse Massimo, avec sa sœur, la comtesse Wurmbrand et au nom de leurs deux autres sœurs absentes, a remis, le 10 avril 1975, l'urne à l'Association du Mémorial de France à Saint-Denys, fondée par la duchesse d'Uzès et présidée par M. le duc de Bauffremont. L'urne a été placée alors dans un caveau de la basilique. J'ai signé, en qualité de directeur des Antiquités historiques de Paris et d'Île-de-France, le protocole de dépôt, protocole dont les termes ne se prononçaient point sur l'authenticité de la relique ⁸.

Une telle prudence s'imposait car celle-ci avait connu une histoire bien mouvementée et son authenticité ne reposait que sur la confiance que l'on pouvait accorder au témoignage de Pelletan. On conçoit donc que, sur ce point, j'aie été

Philippe Delorme, Louis XVII: la vérité, sa mort au Temple confirmée par la science, Paris, Pygmalion, 2000, 264 p. (cet ouvrage a été précédé par un autre du même auteur, L'affaire Louis XVII, Paris, Tallandier, 1995, réédité en 2000). M. Georges Bordonove a publié chez le même éditeur (Pygmalion) Louis XVII et l'énigme du Temple en 1995.
 Le texte en est publié par M. Philippe Delorme, op. cit., p. 214.

méfiant. Le grand mérite de M. Philippe Delorme est de s'être dit que, quelque suspectes que puissent paraître les aventures de ce cœur, les progrès récents de la génétique pourraient établir si, oui ou non, il présentait de telles caractéristiques qu'il pût indubitablement être attribué au fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ayant obtenu l'autorisation du duc de Bauffremont, il soumit séparément à l'analyse, grâce à une subvention de M. Bruel, président de la Cie des Bateaux-Mouches, deux prélèvements du cœur, l'un au professeur Cassiman de l'Université catholique de Louvain, l'autre au professeur Brinkmann, directeur de l'Institut de médecine légale de la Westfälische Wilhelms-Universität de Münster. Leurs conclusions sont les suivantes :

« Les fragments du cœur et de l'aorte prélevés le 15 décembre 1999 ont permis d'obtenir des résultats fiables dans une dizaine d'expériences indépendantes. Les séquences de l'ADN mitochondrial obtenues à Louvain sont corroborées par celles obtenues à Münster et permettent une comparaison avec les séquences obtenues à partir des cheveux de Marie-Antoinette et de ses deux sœurs. Ces séquences sont identiques, indiquant une parenté plus que probable entre ces différentes personnes. En plus, une variante dans la séquence de l'ADN du cœur, retrouvée précédemment aussi chez Anne de Roumanie et son frère, renforce encore la probabilité que le cœur est bien celui du Dauphin » 9.

En dépit des réserves de style, on doit conclure que la recherche historique, à laquelle les travaux de notre Commission n'ont certes pas été étrangers, est confirmée par la génétique et que Louis XVII est bien mort au Temple.

(Après intervention de M. Maurice Cazaux qui propose qu'une inscription soit placée dans l'ancien cimetière rappelant l'inhumation de Louis XVII, M. Michel Fleury suggère que: 1°, soit supprimé le cénotaphe qui marque le lieu où a été exhumé le squelette réexhumé en 1894 et que ce squelette soit placé dans l'un des caveaux de la chapelle des âmes du Purgatoire de l'église Sainte-Marguerite; 2°, que l'on se borme à placer sur l'un des murs du cimetière, le moulage, en bronze, du médaillon qui se trouve aujourd'hui à Saint-Denis).

(La Commission adopte ces propositions).

7. Rapport par M. Michel Fleury sur l'exposition documentaire de photographies organisée par la Commission du Vieux Paris à la crypte archéologique du parvis Notre-Dame et note sur les dessins des restes des aqueducs d'Arcueil et de la grande salle du frigidarium des thermes de Cluny exécutés par Arnold van Buchel, d'Utrecht, en 1585.

M. Michel Fleury. – La gestion de la crypte archéologique du parvis Notre-Dame a été, fort heureusement, reprise depuis peu par la Ville et confiée à la direction du musée Carnavalet, c'est-à-dire à notre collègue M. Jean-Marc Léri, ce dont nous ne saurions trop nous féliciter (murmure d'assentiment). En effet, cette magnifique construction (due à notre Commission quant au projet et aux fouilles et à la Ville pour l'exécution), qui est véritablement à l'honneur de la capitale, a

^{9.} Philippe Delorme, op. cit., p. 94.

été, il faut le dire, bien négligée par l'ex-Caisse nationale des monuments historiques devenue récemment par une réforme dont vous distinguerez, à coup sûr, l'efficacité future, le Centre des monuments nationaux.

Le musée Carnavalet et la Commission ont décidé d'organiser régulièrement dans la crypte des présentations de documents relatifs à l'archéologie parisienne. La première a été, vous le savez, celle de L'eau à Paris à l'époque gallo-romaine. J'ai, à cette occasion, pu faire exécuter des photographies en couleurs des dessins qu'un érudit néerlandais Arnold van Buchel, d'Utrecht, a exécutés, en 1585, des restes de l'aqueduc d'Arcueil et de la grande salle des thermes de Cluny. Ces précieux documents n'avaient été reproduits qu'imparfaitement, selon les moyens de l'époque, c'est-à-dire en noir, dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France en 1899¹, avec une traduction du texte latin par Alexandre Vidier, précédée d'une étude biographique du D' L. A. van Langeraad. Depuis, l'éditeur de notre regretté collègue Paul-Marie Duval avait fait réimprimer au trait ces reproductions dans son Paris antique, ce qui, du point de vue du rendu, laissait nécessairement quelque peu à désirer.

Cet Arnold van Buchel, d'Utrecht (1565-1641), était un curieux, un érudit soucieux de visiter à fond les pays de l'Europe (la France, l'Allemagne et l'Italie), qui entendait le grec, écrivait le latin, parlait l'italien, l'allemand et le français, et nourrissait une correspondance savante. Il prenait soin de consulter, outre les auteurs anciens, ses contemporains, à commencer, pour Paris, par Gilles Corrozet dont il vérifiait les dires. Je vous donne donc lecture de la traduction de Vidier et je présenterai ensuite les deux dessins fort précis que van Buchel a donnés de ces précieux restes, auxquels j'ajouterai le dessin des Thermes dont j'ai fait exécuter une photographie en même temps que celles de l'aqueduc (fig. 2 à 4).

Voici d'abord la description par Van Buchel des restes de l'aqueduc :

« Puisque je décris les Thermes, il n'est pas hors de propos, hien qu'elles se trouvent au delà des murs, de parler ici de ruines de l'aqueduc et d'en faire des croquis pour en donner une idée aussi exacte que possible. A la première borne hors de la ville, au village d'Arcueil, on voit des restes d'une grande arche que les habitants, ramenant selon l'usage toutes les antiquités aux Sarrasins, appellent le mur des Sarrasins. Le nom de la localité me paraît venir de cette arche, elle est située au delà de la porte Saint-Jacques, un peu à gauche de la route royale, entre deux hauteurs séparées par une petite rivière dont l'eau est très claire, elle devait, je pense, autrefois déverser ses eaux dans l'aqueduc. Des constructions plus récentes sont adossées aux ruines, le propriétaire, très amateur d'antiquités à ce qu'il paraît, les a étayées avec un mur en pierre. Dans la partie supérieure, on reconnaît la partie concave où passait l'eau ou bien le conduit qui la contenait. On voit ainsi que ces ruines sont celles d'un aqueduc conduisant l'eau d'une colline à l'autre au-dessus de la vallée, de là une conduite souterraine aboutissait aux thermes de Julien. La preuve en est que non loin de là, sur l'autre colline, il y a deux ruines, dont j'ai pris un croquis, et qu'à un jet de pierre, au sommet de l'autre colline, on voit des débris à demi brisés d'une conduite, dont la forme est identique à celle qui a été retrouvée en 1544 au faubourg

Description de Paris (1585-1586) d'Arnold van Buchel d'Utrecht [traduction d'Alexandre VIDIER], dans Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. 26, 1899, pp. 59-195 (sont citées ici les pp. 71-72).

Saint-Jacques, juste dans la direction des Thermes; cette conduite a un pied de diamètre et est en argile extrêmement dure. »

Van Buchel note, on le voit, que « les restes de cette grande arche » (il y en a d'ailleurs deux sur son dessin) sont attribués par le commun aux Sarrasins. Il en est ainsi dans les documents médiévaux qui relatent les travaux faits à la fin du XIV siècle, pour établir des fossés autour de l'enceinte de la Ville (il s'agissait de ceux du forum de Lutèce)².

Il attribue au nom d'Arcueil une étymologie fondée sur les arcs, les arcades, de l'aqueduc romain. Elle est admise aujourd'hui. Cette permanence de la topographie antique peut paraître extraordinaire mais elle est confirmée par l'histoire toponymique de la parcelle sur laquelle s'élevaient les restes de l'aqueduc. Elle a appartenu à Claude Aligre qui était dit, dès 1525, seigneur des Arcs. C'était un important personnage, homme de confiance de François I^{er}, trésorier des Menus Plaisirs, chargé des dépenses du tournoi lors de l'entrée à Paris d'Eléonore d'Autriche en 1530⁻³; il devait être quelque peu humaniste et je lui attribuerai volontiers l'étonnante imitation d'aqueduc qui figure sur le dessin de van Buchel devant les restes de l'ouvrage antique. Elle subsiste encore en partie, fort altérée, et le faible espace qui la sépare des restes de l'aqueduc antique marque bien qu'elle ne pouvait guère constituer qu'une galerie et ne devait être autre chose qu'un décor à l'antique.

Revenons au texte de van Buchel: quand il parle des restes de la conduite de l'aqueduc qui a été trouvée en 1544 au faubourg Saint-Jacques, on voit le souci qu'il avait de consulter les auteurs. En revanche, quand il décrit la partie qu'il en a vue, il la croit « d'argile très dure ». C'est parce qu'il a pris pour de l'argile la couche imperméable de mortier de tuileau rougeâtre qui garnit la rigole. Erreur bien excusable, qui ne doit pas diminuer l'estime que nous devons avoir pour ce voyageur érudit qui avait soin de s'informer le micux possible, comme nous allons le voir en examinant maintenant ce qu'il dit des thermes de Cluny (nous reproduisons le croquis (fig. 4) qu'il en a pris):

« Sur l'emplacement actuel de l'Université [...] on voit les ruines des Thermes dans l'hôtel de Cluny, près du collège de Sorbonne, rue des Mathurins et rue des Maçons, l'appareil, la disposition des lieux et la solidité dénotent, sans doute possible, une construction romaine. L'intérieur est en briques si solidement cimentées qu'on n'a pu jusqu'ici parvenir à les disjoindre et que la construction a résisté aux efforts répétés faits pour la démolir. Les voûtes y sont à quadruples compartiments, dont les arêtes forment des angles au milieu, elles ressemblent beaucoup à celles des thermes impériaux qui s'élèvent encore à Rome, aussi n'est-il pas douteux que ces ruines faisaient partie de thermes, et, si je ne m'abuse, des thermes de Julien, de celui que les chrétiens surnommèrent l'Apostat et qui fut proclamé empereur, citoyen de Paris et de Lutèce [...]

Philippus Vingius et moi nous avons visité ces ruines, convaincus tous deux de leur antiquité, cherchant, pour l'imprimeur Nicolas Bonfons, des renseignements qu'il désire imprimer. Il a, en effet, déjà publié plusieurs éditions augmentées de Corrozet et veut mettre, dans la prochaine, des additions dont les éléments ont été fournis tant par nous que par

^{2.} Cf. Félix de PACHTERE, Paris à l'époque gallo-romaine, 1912, p. 60, n. 5 (d'après Lasteyrie).

^{3.} Dictionnaire de biographie française, t. II, p. 19-20.

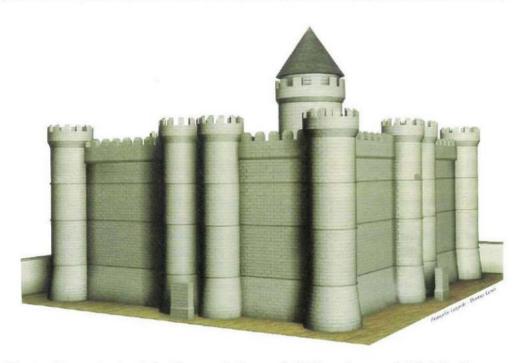


Fig. 1. – Reconstitution de la silhouette du Louvre de Philippe Auguste établie à l'ordinateur par M^{lle} Françoise Lagarde d'après la miniature des *Très Riches Heures du duc de Berry* et le plan du château établi lors des fouilles de 1983-1985.

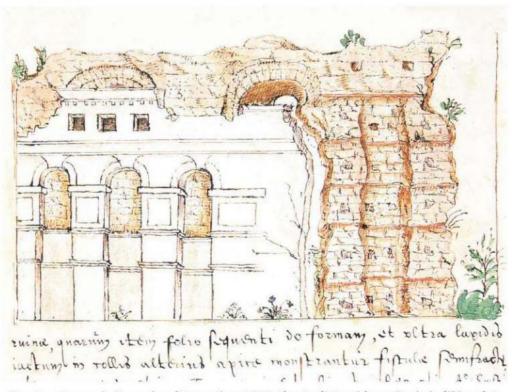


Fig. 2. - Restes de l'aqueduc d'Arcueil en 1585 (dessin d'Arnold van Buchel, d'Utrecht).

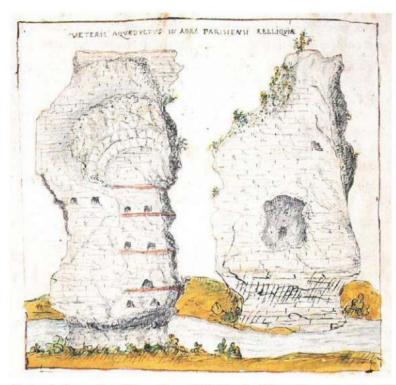


Fig. 3. – Restes de l'aqueduc d'Arcueil en 1585 (dessin d'Arnold van Buchel, d'Utrecht).

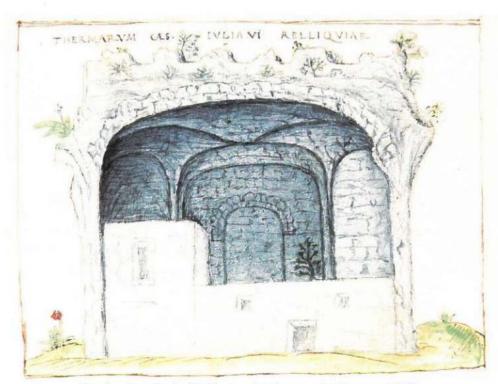


Fig. 4. – La salle du *frigidarium* des thermes de Cluny en 1585 (dessin d'Arnold van Buchel, d'Utrecht).

d'autres personnes. Je ne sais si, par suite des troubles qui agitent la France, il a pu réaliser son projet » (pp. 70-71 : le texte relatif aux aqueducs vient à la suite).

Chacun sait aujourd'hui que les thermes de Cluny sont bien antérieurs à Julien : il convient donc de rendre hommage à la prudence de notre savant voyageur qui a eu soin d'assortir son information d'une formule dubitative. Il est frappant de voir comment ces citoyens de la République des Lettres se communiquaient les renseignements utiles à leurs publications : ainsi Nicolas Bonfons prenait-il soin de compléter l'œuvre de son prédécesseur Corrozet. Les voyages et descriptions d'un érudit et d'un curieux comme l'était van Buchel sont d'un haut intérêt. On s'étonne de voir qu'ils n'aient pas encore tenté la plume de quelque polygraphe, comme il en a été récemment de ceux de Platter.

Je pense que la Commission souhaitera remercier le D' Koert van der Horst, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque universitaire d'Utrecht, qui a bien voulu nous faire établir des ektachromes des croquis de van Buchel.

(La Commission adopte la proposition de M. Michel Fleury).

Communication de M. Michel Fleury. – Le loir, le serpent et l'évêque : l'alimentation en eau de l'île de la Cité à l'époque gallo-romaine et jusqu'à la fin du vie siècle.

M. Michel Fleury. – Je ne me propose pas, quoiqu'il puisse y paraître d'après le titre que j'ai donné à cette communication, de vous réciter une fable : je veux, d'après un passage de Grégoire de Tours, montrer que l'île de la Cité, qu'elle fût du Haut ou du Bas-Empire, était alimentée en cau par une dérivation de l'aqueduc et qu'il en était de même à la fin du VI^e siècle.

L'idée de traiter ce sujet me trottait depuis longtemps dans la tête (je m'en étais entretenu il y a nombre d'années avec notre regretté collègue Jean Hubert). En lisant un très savant article de M. Alain J. Stoclet intitulée Entre Esculape et Marie: Paris, la peste et le pouvoir aux premiers temps du Moyen Âge¹, je m'y suis remis parce que son auteur croit devoir corriger (à tort selon moi) le passage de Grégoire de Tours qui est l'objet de cette communication (et cela aux dépens de sa propre théorie, comme nous le verrons tout à l'heure).

Cette théorie, que je ne propose pas de discuter dans le domaine de l'évolution des idées religieuses mais uniquement dans celui de l'histoire de l'approvisionnement en eau de Paris du Bas-Empire à la fin du vi^e siècle, il convient de la présenter. Elle a été ainsi résumée par son auteur :

« Paris fut consacré (ou reconsacré), sous le règne de Constantin, à Apollon Medicus, auquel l'empereur s'identifiait et qui occupait dans le panthéon gaulois une place éminente. Un sanctuaire lui était dédié dans la Cité, qui reçut peut-être la visite du souverain et que le panégyriste de 310 appelle "le plus beau temple du monde". Des soins y étaient

 Alain J. Stoclet, Entre Esculape et Marie: Paris, la peste et le pouvoir aux premiers temps du Moyen Âge, dans Revue historique, n° 612, oct. déc. 1999, pp. 691-746.

Telle est l'affirmation de M^{em} Anne Lombard-Jourdan (Montjoie et saint Denis. Le centre de la Gaule aux origines de Paris et de Saint-Denis, 1989, citée par M. Stoclet, p. 599 et n. 55, mais que celui-ci juge, à bon droit, « téméraire »). On s'accorde, en effet, généralement à placer cette

dispensés aux malades autour d'une fontaine sacrée, veillée par le dieu sous la forme d'effigies de bronze à l'image de ses attributs, le serpent et le loir.

« Il est impossible, bien sûr, de suivre pas à pas le déclin du culte parisien d'Apollon face à la concurrence puis à l'hégémonie chrétienne. Il fut lent, sans doute, il était populaire et remplissait une fonction capitale au regard de la santé publique. Julien l'Apostat, qui aimait Paris pour y avoir séjourné, dut lui accorder ses faveurs. Mais après ? Probablement entra-t-il par degrés dans un état prolongé de latence [...] Le terrible fléau [la peste] qui souffla mort et désolation sur la Gaule dans la deuxième moitié du VT siècle faillit le tirer de sa somnolence : il poussa les populations désespérées, abandonnées par leurs propres pasteurs, ministres de la foi, à chercher le salut jusque dans les anciennes croyances plus ou moins dénaturées ». C'est moi qui, maintenant, résume la suite : vers la fin du Haut Moyen Âge, c'est à la Vierge Marie que serait revenu ce rôle prophylactique, la première église Notre-Dame ayant été élevée en un endroit voisin [de façon toute relative à notre sens] du lieu où s'élevait jadis la source sacrée du sanctuaire d'Apollon Medicus.

On voit que ce système est fondé sur l'existence supposée d'une fontaine dans l'île. Voici donc ce que l'auteur de l'Histoire des Francs, après avoir narré le grand incendie qui, en 585, consuma la moitié de la Cité, écrit : « Agebant enim, hanc urbem quasi consecratam fuisse antiquitus, ut non ibi incendium praevaleret, non serpens, non gliris apparuisset. Nuper autem, cum cuniculum pontis emundaretur et coenum, de quo repletum fuerat, auferretur, serpentem gliremque aereum repperierunt. Quibus ablatis, et glires ibi deinceps extra numerum et serpentes apparuerunt, et postea incendia perferre coepit. » ³

En voici la traduction telle qu'elle a été donnée par Henri Bordier en 1859 : « On disait qu'anciennement cette ville avait été en quelque sorte consacrée de manière à ce qu'elle fût préservée d'incendies et qu'on n'y vît ni serpents ni loirs. Plus récemment en nettoyant l'égout du pont, et en enlevant la boue qui l'obstruait, on y avait trouvé un serpent et un loir d'airain ; on les ôta, et dès lors se montrèrent des loirs sans nombre et des serpents, et la ville devint ensuite exposée aux incendies. » ⁴

M. Stoclet, écartant à juste titre les traductions diverses données par nos prédécesseurs des mors « cuniculus pontis » (culée du pont, fondation du pont, chenal sous le pont, égout près du pont) convient que « l'on voit mal comment le tablier [du pont], de bois comme le reste³, aurait pu être agrémenté d'un dispositif d'éva-

visite à Grand, dans l'actuel département des Vosges. Ce serait, ce me semble, faire bien de l'honneur à Lutère que d'y placer « le plus beau temple du monde » dont ni Julien ni Ammien Marcellin n'ont soufflé mot et dont, s'il avait disparu, le souvenir eût dû subsister un demisiècle plus tard.

Historia Framorum, VIII, 33, éd. Krusch et Levison (Monumenta Germaniae historica, Scriptures rerum merovingicarum), t. 1, 1951, pp. 402-403.

^{4.} Histoire exclériastique des Francs, traduction nouvelle par Henri Bordier, Paris, t. II, 1861, p. 160. Bordier, fameux érudit chartiste, était un latiniste excellent. Sa traduction est bien plus fidèle que celle de la collection Budé, en ce sens qu'elle rend beaucoup mieux le « ton » du prélat qu'était Grégoire de Tours.

^{5.} Le pont romain était assurément, vu la largeur de la Seine à cette époque, fait d'un tablier de bois reposant sur des piles de pierre et non tout entier de bois. La preuve en est que telle était encore sa structure au IXº siècle lors du siège de Paris par les Normands (voy. Michel FLEURY, [Les ponts

dispensés aux malades autour d'une fontaine sacrée, veillée par le dieu sous la forme d'effigies de bronze à l'image de ses attributs, le serpent et le loir.

« Il est impossible, bien sûr, de suivre pas à pas le déclin du culte parisien d'Apollon face à la concurrence puis à l'hégémonie chrétienne. Il fut lent, sans doute, il était populaire et remplissait une fonction capitale au regard de la santé publique. Julien l'Apostat, qui aimait Paris pour y avoir séjourné, dut lui accorder ses faveurs. Mais après ? Probablement entra-t-il par degrés dans un état prolongé de latence {...} Le terrible fléau [la peste] qui souffla mort et désolation sur la Gaule dans la deuxième moitié du vi siècle faillit le tirer de sa somnolence : il poussa les populations désespérées, abandonnées par leur* propres pasteurs, ministres de la foi, à chercher le salut jusque dans les anciennes croyances plus ou moins dénaturées ». C'est moi qui, maintenant, résume la suite : vers la fin du Haut Moyen Âge, c'est à la Vierge Marie que serait revenu ce rôle prophylactique, la première église Notre-Dame ayant été élevée en un endroit voisin [de façon toute relative à notre sens] du lieu où s'élevait jadis la source sacrée du sanctuaire d'Apollon Medicus.

On voit que ce système est fondé sur l'existence supposée d'une fontaine dans l'île. Voici donc ce que l'auteur de l'Histoire des Francs, après avoir narré le grand incendie qui, en 585, consuma la moitié de la Cité, écrit : « Agebant enim, banc urbem quasi consecratam fuisse antiquitus, ut non ibi incendium praevaleret, non serpens, non gliris apparuisset. Nuper autem, cum cuniculum pontis emundaretur et coenum, de quo repletum fuerat, auferretur, serpentem gliremque aereum repperierunt. Quibus ablatis, et glires ibi deinceps extra numerum et serpentes apparuerunt, et postea incendia perferre coepit. » ³

En voici la traduction telle qu'elle a été donnée par Henri Bordier en 1859 : « On disait qu'anciennement cette ville avait été en quelque sorte consacrée de manière à ce qu'elle fût préservée d'incendies et qu'on n'y vît ni serpents ni loirs. Plus récemment en nettoyant l'égout du pont, et en enlevant la boue qui l'obstruait, on y avait trouvé un serpent et un loir d'airain ; on les ôta, et dès lors se montrèrent des loirs sans nombre et des serpents, et la ville devint ensuite exposée aux incendies. »

M. Stoclet, écarrant à juste titre les traductions diverses données par nos prédécesseurs des mors « cuniculus pontis » (culée du pont, fondation du pont, chenal sous le pont, égout près du pont) convient que « l'on voit mal comment le tablier [du pont], de bois comme le reste , aurait pu être agrémenté d'un dispositif d'éva-

visite à Grand, dans l'actuel département des Vosges. Ce serait, ce me semble, faire bien de l'honneur à Lurèce que d'y placer « le plus beau temple du monde » dont ni Julien ni Ammien Marcellin n'ont soufflé mot et dont, s'il avait disparu, le souvenir eût dû subsister un demisiècle plus tard.

Historia Francorum, VIII, 33, éd. Krusch et Levison (Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum merovingicarum), t. 1, 1951, pp. 402-403.

^{4.} Histoire exlésiastique des Francs, traduction nouvelle par Henri Bordier, Paris, t. II, 1861, p. 160. Bordier, fameux érudit chartiste, était un latiniste excellent. Sa traduction est bien plus fidèle que celle de la collection Budé, en ce sens qu'elle rend beaucoup mieux le « ton » du prélat qu'était Grégoire de Tours.

^{5.} Le pont romain était assurément, vu la largeur de la Seine à cette époque, fait d'un tablier de bois reposant sur des piles de pierre et non tout entier de bois. La preuve en est que telle était encore sa structure au IX' siècle lors du siège de Paris par les Normands (voy. Michel FLEURY, [Les ponts

cuation des eaux qu'on puisse éventuellement appeler cuniculus ». A la vérité, cela eût été bien plus que difficile mais marériellement impossible, car on ne peut creuser un caniveau dans un platelage de poutres. L'eau de pluie, tout à fait évidemment, devait s'écouler à travers les intervalles des ais et sur ses bords. « La seule façon de sortir de l'impasse » n'est en réalité nullement de recourir à une lecture hypothérique « fons » (fontaine) au lieu de « pons » (pont), que rien n'étaie dans les manuscrits les plus anciens (fin VII et début VIII), mais de traduire fort classiquement « cuniculus » par « canalisation ». C'est d'ailleurs M. Stoclet lui-même qui écrit « c'est dans les canalisations (le pluriel, on va le voir, est abusif), dans l'arrivée d'eau, que furent retrouvés les simulacres ».

Il ne peut s'agir de « canalisations » mais, selon le texte, qui est formel, de la conduite d'eau (cuniculus) du pont (pons) et nullement celle d'une fontaine (fons) dont rien n'établit l'existence. Au reste, « la ferme conviction [de M. Stoclet] que le déterminant pontis ne sert pas à indiquer la proximité » aboutit à ruiner sa thèse. Car, pour alimenter une fontaine, il faut tout de même de l'eau, et celle-ci ne pouvait en aucune façon provenir d'une source dont l'existence dans l'île est géologiquement impossible.

Admettons l'existence de cette fontaine : celle-ci n'aurait donc pu être alimentée que de l'extérieur de l'île et par une conduite qui, depuis l'aqueduc descendant le cardo, desservait les bains dont les découvertes archéologiques nous attestent l'existence dans l'île, cela à l'époque du Haut et du Bas-Empire, et par la suite, à l'époque moderne . Or, le Petit Pont romain, celui dont parle Grégoire de Tours, à propos de son cuniculus, était le seul à franchir le fleuve du côté du Sud et il se trouvait précisément au bas du cardo. Qu'à l'époque gallo-romaine, la Cité, l'île-mère, ait été alimentée en eau (comme elle l'a été dès le XVII siècle), cela ressort de découvertes archéologiques incontestables : Vacquer a retrouvé sous l'actuel Hôtel-Dieu « un bassin alimenté, au fond, par un tuyau de plomb » . Nous avons, nous-même, mis au jour, sous le parvis Notre-Dame, une petite salle d'eau dallée munie d'une banquette, adjacente à un hypocauste, visible aujourd'hui dans la crypte archéologique du parvis Notre-Dame .

de Paris] de l'époque de l'indépendame de la Gaule au IX siècle, clans Les ponts de Paris, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1999, pp. 131-135, fig.).

C'est en se prenant le pied entre deux de ces ais que le comte Lendaste se rompit la jambe (GRÉGOIRE DE TOURS, Historia Francorum, VI, 32).

^{7.} Cela est si vrai que la fontaine élevée au parvis Notre-Dame, par délibération du chapitre de 1624, (à l'emplacement du premier collatéral nord de la cathédrale mérovingienne), était alimentée par les eaux de l'aqueduc de Rungis « conduites depuis une fontaine construite au carrefour des rues Saint-Séverin et Saint-Jacques » (Jeanne Pronteau, Rapport sur les conférences [d'Histoire de Paris] dans Annuaire de la IV Section de l'École pratique des Hautes Études, 1973-1974, p. 546). Notons qu'en revanche, la rive droite (la Ville), avec le Louvre, était alimentée en eau par les sources du Pré Saint-Gervais et de Belleville (BELGRAND, Les travaux souterrains de Paris, 10, 2° partic, Les eaux, première section, les anciennes eaux, Paris, 1877, p. 84). Elle était conduite par des « canaux de pierre poitière » que le Bureau de la Ville remplaça, selon Corrozet, par des « tuiaux ou aqueducs de plomb » (ibid. p. 109).

Didier Busson, Carre archéologique de Paris publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1998, p. 435, d'après les notes de Vacquer, ms. 241, f " 14.

Michel Fleury et Venceslas Kruta, La crypte archéologique du parvis Notre-Dame, 1990, p. 26, avec figure.

Les Romains savaient fort bien alimenter en eau les îles : le bel ouvrage consacré aux ponts romains par le professeur Vittorio Galliazzo nous montre qu'ils flanquaient, si nécessaire, leurs ponts de pierre d'une canalisation prise dans la maçonnerie ¹⁰ (fig. 5 et 6). Le petit pont antique (et mérovingien) étant fait d'un tablier de charpente monté sur des piles de pierre, la conduite, le cuniculus, allant du bas de l'aqueduc à l'île, devait reposer sur une poutraison portant sur ces piles (afin qu'elle ne se plie ni se rompe par suite des oscillations du tablier) (fig. 7).

Reste à savoir de quelle nature était cette conduite, ce cuniculus. Il fallait qu'il fût à la fois étanche, solide et pas trop rigide.

Les Anciens, en dehors des conduites de maçonnerie que nous avons exclues (ainsi que les pompes, connues certes dans l'Antiquité mais qui eussent été insuffisantes et coûteuses ¹¹, et le siphon, inutilisable dans le cas d'un fleuve si large) parce qu'elles ne pouvaient, bien évidemment, être établies sur un pont à tablier de bois, disposaient de canalisations faites de poterie, de bois ou de plomb.

Voyons ce qu'a dit de ces canalisations, l'un des plus éminents savants qu'ait compté notre Commission, Adrien Blanchet, qui a consacré aux aqueducs et cloaques de la Gaule romaine un ouvrage qui, en dépit de son ancienneté, reste toujours précieux parce qu'il est fondé à la fois sur les textes et les découvertes archéologiques 12 :

« Vitruve recommandait les tuyaux de poterie comme moins coûteux, plus sains et laissant à l'eau un meilleur goût que ceux de plomb. Ils devaient être épais de deux doigts et s'emboîter les uns dans les autres, les extrémités étant soudées avec de la chaux détrempée dans de l'buile ». Certes, ils permettaient d'obtenir de forts diamètres à faible prix mais ils devaient être fragiles puisqu'il fallait les encastrer dans de la maçonnerie ¹³. Ils n'auraient donc pu résister aux inévitables mouvements d'un tablier de bois. Ils n'ont donc pu être utilisés pour le pont de Lutèce.

Passons aux tuyaux de bois qui n'étaient autres que des portions de troncs d'arbre forés. Blanchet cite quelques exemples ¹⁴. Nous pouvons, parmi bien d'autres, en ajouter deux, tout récents. A Paris même, une fouille de notre Commission, conduite en 1988-1989 sur le terrain de l'Institut Curie par M. Philippe Marquis, a permis de retrouver sur sept mètres le « fantôme » d'une canalisation issue d'un embranchement, jusqu'alors inconnu, de l'aqueduc. Ses éléments, longs de I m 10, étaient maintenus par des frettes comportant une lame perpendiculaire à leur diamètre extérieur qui était de 15 cm ¹⁵ (fig. 10). De tels tuyaux de bois

Vittorio Galliazzo, I ponti romani, Trévise, éd. Canova. Ce savant et magnifique ouvrage ne compte pas moins de 447 + 762 pp. in-4°, et comprend d'innombrables photographies, dessins et plans.

^{11.} Elles n'ont été efficaces qu'à la fin du XVIII' siècle, avec les « pompes à feu » des frères Périer. Le débit des pompes alimentées par un moulin (comme la Samaritaine) était très faible.

Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine, 1908, in-12, 163 pp.; voir aussi Albert Grenier, Manuel d'archéologie gallo-romaine, Les monuments des eaux, pp. 30-37.

^{13.} Blanchet, pp. 29-32.

^{14.} Ibidem, pp. 31-32, certains faisant appel à la fois au bois et à la poterie.

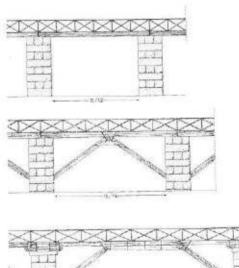
^{15.} Michel FLEURY, [Communication sur la] découverte de deux statues d'époque gallo-romaine, Mercure et Rosmerta (ou Maïa), dans la fouille des terrains de l'Institut Curie 34, rue d'Ulm et 8, rue Louis Thuillier (5' arr.), dans Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris, séance du 14 novembre 1988 (supplément au Bulletin municipal officiel du 8 sept. 1989, p. 11, avec plan des découvertes).



Fig. 5. – Vue générale du pont-aqueduc antique de Torre Astura (Latium), d'après V. Galliazzo, *I ponti romani*, t. 2, p. 70.



Fig. 6. – Canal latéral dans la maçonnerie du pont-aqueduc antique de Torre Astura (Latium), d'après V. Galliazzo, I ponti romani, t. 2, p. 71.





Trois typos de ponts mixtes de bois à piles de pietre.

Fig. 7. – Types de ponts mixtes (tablier de bois sur piles de pierre) d'après Galliazzo, ouvr. cité, t. 1, p. 288, fig. 94 : l'existence de ponts de ce type est attestée à Paris par Abbon à la fin du 1x° siècle dans son poème sur le siège de Paris par les Normands.

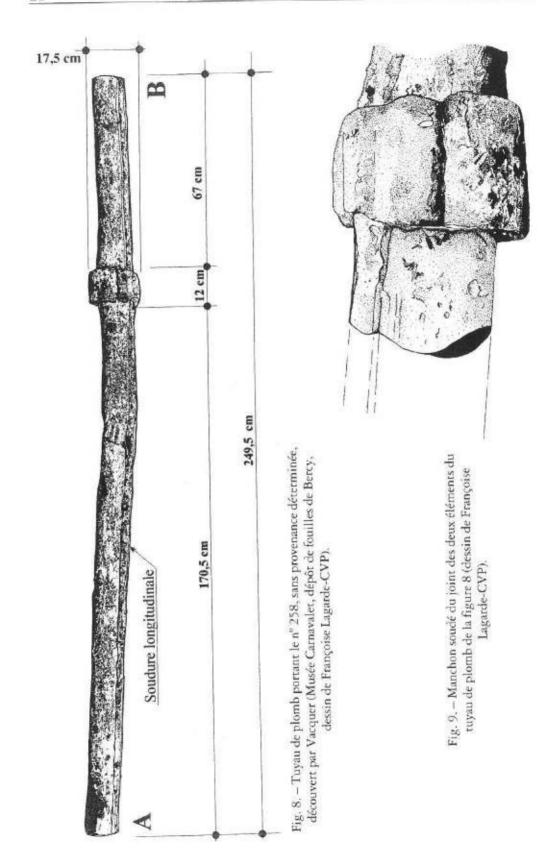
étaient sûrement fort nombreux en Gaule mais la nature de leur matériau a fait que peu ont subsisté.

Toutefois, des fouilles menées à Bordeaux ont, en 1995, fait découvrir, sous le cardo, une canalisation d'eau courante de bois, faite de tuyaux de chêne de deux mètres de long réunis par des frettes, percés à la tarière d'un pertuis de six centimètres de diamètre, estampillés des initiales RPBV (Respublica Biturigum Viviscorum), traduisant l'aspect public de cette adduction d'eau potable mise en place entre 160-162 par le pouvoir municipal des Bituriges Vivisques 16. Des tuyaux d'un si faible diamètre sont presque l'équivalent des petits tuyaux de plomb découverts par M. Philippe Marquis rue Louis Thuillier (5° arr.) (v. n. 15). A Lutèce, pour desservir l'île, il fallait une canalisation d'un diamètre utile supérieur que n'aurait pu fournir une conduite de bois : un tuyau de plomb.

Ceux-ci étaient fort en usage dans le monde romain et nous avons vu précédemment que Vacquer en a constaté l'emploi dans l'île de la Cité ¹⁷. Il se trouve que ledit Vacquer a découvert, dans un endroit indéterminé, un tuyau de plomb conservé aujourd'hui par le musée Carnavalet, dans le dépôt de fouilles de Bercy. Cette pièce, sur laquelle est inscrit le numéro 258 (fig. 8 et 9) mesure, en l'étar actuel, 2 m 495 de longueur. Elle est composée de deux éléments inégaux faits, selon la technique romaine, d'une lame de plomb roulée autour d'un mandrin et réunis par une bande de plomb dont les deux bords ont été ensuite soudés, si bien que la conduite offre là une saillie caractéristique. Une conduite d'un tel diamètre (9 cm 75 environ) devait suffire à alimenter l'île en eau. Le tuyau de plomb, métal mou, risquant de fléchir, était à coup sûr posé sur une poutraison portant directement sur les piles, car, montés sur le platelage, il eût été endommagé par les charrois. C'est ainsi, croyons-nous, que l'île de la Cité, à l'époque du Haut-Empire, était alimentée en eau potable. En était-il de même à l'époque du Bas-Empire et encore à la fin du vi^c siècle ? Cela ressort clairement, à notre

^{16.} Dany BARRAUD et Pierre RÉGALDO-SAINT-BLANCARD, De Burdigala à Bordeaux, dans Archéologia, mai 2000, n° 367, p. 61 et fig. p. 60. L'usage de ces tuyaux de bois a perduré. Nous en avons trouvé naguère à Ville-Évrard, que nous avons alors fait déposer au petit musée « privé » du Laboratoire des compteurs d'eau, jadis installé quai Henri IV. L'emploi de fûts de bois constituair certes une solution économique mais peu pratique vu l'étroitesse du conduit foré.

^{17.} V. n. 8 et fig. Aimé Grimault, mon prédécesseur à l'Inspection des fouilles archéologiques de la Commission a, en 1935, lorsque le Collège de France détruisit pour ses nouveaux bâtiments une large partie des restes des thermes gallo-romains de l'Est, obtenu du Centre d'information du plomb ouvré qui siégeait alors 6, rue d'Argenson à Paris, un remarquable rapport sur les tuyaux de plomb gallo-romains (Archives de l'Inspection des fouilles, dossier 258, pièce 25). Il est dû à un ingénieur des Arts et manufactures, Jacques Mahul. Selon ce dernier, qui avait examiné force tuyaux de plomb gallo-romains, pour supporter une assez forte pression, il fallait utiliser un dénaire (de dix doigts romains), correspondant à une lame de plomb de 0 m 186 environ, pesant 39 kg 3 au mètre; si nous estimons à cent mêtres environ la largeur de la Seine (non encore enserrée de quais), l'espacement entre les piles pouvant être selon M. Galliazzo (t. II, p. 288) de dix à douze mètres (fig.), le poids de la canalisation aurait été d'au moins 400 kg pour dix mètres de portée et de 470 kg environ pour douze mètres. Il aurait pu, ce me semble, ête aisément supporté par une poutraison parallèle à celle sur laquelle était fixé le tablier du pont, car il était nécessaire de protéger la conduite du passage des charrois.



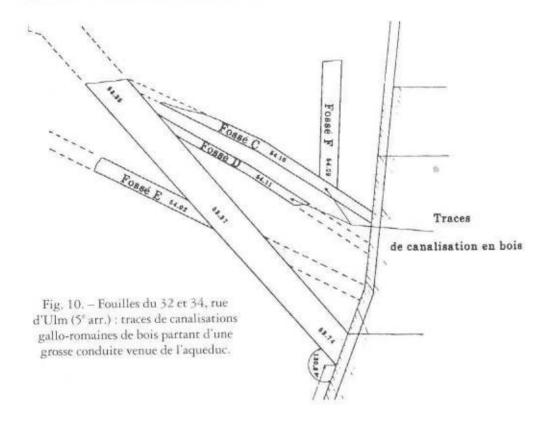
sens, du texte de Grégoire de Tours car il eût été, bien évidemment, tout à fait vain de curer une conduite hors d'usage.

À cela, on pourrait opposer la thèse traditionnelle, celle de Félix de Pachtere 18, selon laquelle l'aqueduc, mal entretenu, aurait été tari dès le Bas-Empire. Cette thèse, je l'ai adoptée, bien à tort je l'avoue 19, mais à cela j'ai une excuse, c'est que l'argumentation de Pachtere reposait sur un croquis de Vacquer fort inexactement reproduit auquel je m'étais rapporté. À en croire la gravure qui, à la page 85 du Paris à l'époque gallo-romaine, figure, « d'après» Vacquer », une coupe de la conduite rencontrée à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Gay-Lussac, l'aqueduc aurait cessé d'être utilisable non seulement dès l'époque mérovingienne mais dès le Bas-Empire. En effet, on voit sur certe gravure (fig. 11): à droite, le conduit (sans couvercle) et, le coiffant sur toute la largeur de la figure, une « route dont le macadam enferme des fragments de briques mérovingiennes et carolingiennes » qui paraît former la moitié droite de la voie ; en dessous, mais à gauche, successivement, une « 3° voie romaine » dont le sommet est très peu en dessous du dessus du niveau de la rigole et la base un peu au-dessus du bas de celle-ci : une « 2º voie romaine » dont le sommet, à droite, s'abaisse près de la paroi de la rigole pour arriver, en contact avec cette dernière, juste au-dessus de sa base : enfin, une « 1" voie romaine » qui, sur la droite, passe sous la rigole. Le pendage de ces quatre voies, toutes faites de macadam, est incliné vers la droite, celle du haut recouvre entièrement la rigole, les troisième et deuxième viennent buter contre sa paroi. La première passe sous elle et s'incurve vers le bas à l'aplomb de sa paroi gauche.

Observons, avant d'examiner le dessin de Vacquer que la gravure prétend reproduire, que celle-ci ne tient pas compte de ce que la rigole était, d'une parr coiffée d'un couvercle de pierre haut d'environ 10 à 12 cm au moins ²⁰, donc que le sommet de sa construction était en réalité plus haut qu'il ne paraît sur la figure de Pachtere. Elle était certainement recouverte de terre en une couche assez épaisse pour que ne fût pas exposé aux dommages causés par les charrois un ouvrage si précieux pour la Ville. Enfin, elle était à coup sûr isolée de la voie romaine (apparemment par un fossé) car les Romains prenaient soin de protéger leurs aqueducs, à telle enseigne qu'il était interdit de labourer, de semer et de planter

^{18.} Félix de Pachtere, Paris à l'époque gallo-romaine, 1912, p. 85. Pachtere, écrit aussi (op. cit., pp. 46-47), en renvoyant à une interprétation gravée, incomplète, de cotes de profondeur, que « l'aqueduc est, par son altitude, contemporain de la voie à 54 m 76 (v. fig. 35 de Pachtere). Au-dessus de lui s'élèvent encore deux étages d'époque moins ancienne. Ces couches plus récentes dépassent, à l'Ouest, l'aqueduc. Elles sont donc postérieures au temps où il étair encore en service, c'est-à-dire, qu'elles datent du Bas-Empire ». En réalité, si l'on se reporte à la coupe de Vacquer (dossier 21, 185, anciennement pièce 60), on voit que la cote 54 m 76 renvoie, de fait, à la coupe reproduite fallacieusement p. 85 du Paris à l'époque gallo-romaine. L'affirmation (et la fig. 15) de la p. 46 de Pachtere ne valent pas plus que sa fig. de la p. 85.

^{19.} Michel Fleury, Nuissance de Paris, Imprimerie nationale, 1997, p. 105.
20. Rapport de N..., Staudt, conducteur du Service des eaux (Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, 1907, p. 164). Le fait que l'on n'ait pas retrouvé partout les dalles de couverture (dont, la plupart, à en juger par leur rusticité, n'étaient pas d'origine) ne prouve nullement que l'aqueduc fût à ciel ouvert, surtout en ville. Si l'on a retrouvé que peu de dalles de couverture, c'est qu'elles ont été récupérées par la suite.



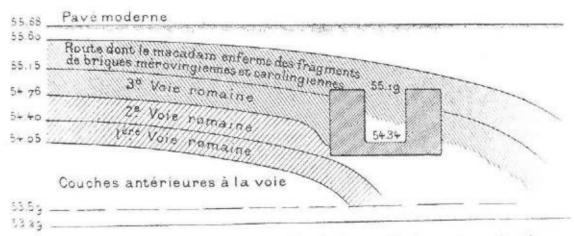
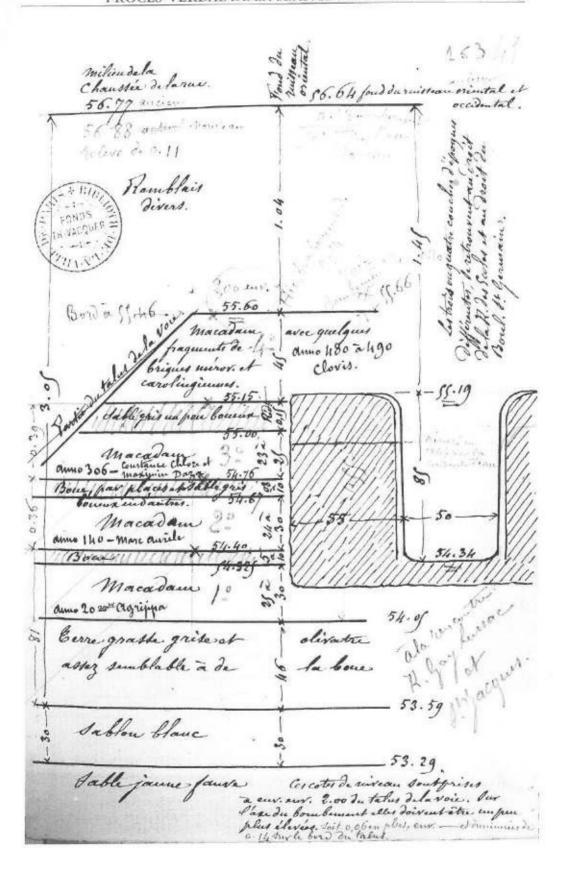


Fig. 11. – Coupe du cardo, rue Saint-Jacques à l'angle de la rue Gay-Lussac, interprétant le relevé de Vacquer reproduit en fig. 12 (F. G. de PACHTERE, Paris à l'époque gallo-romaine, 1912, fig. 35).

Fig. 12 de la p. 29. – Relevé établi par Vacquer des couches du cardo à l'angle des rues Saint-Jacques et Gay-Lussac (Bibliothèque historique de la Ville de Paris, rus. 21, fol. 60). La ligne verticale médiane est dans l'axe de la voie. La coupe de la rigole de l'aqueduc a donc été placée intentionnellement par Vacquer en contact avec les couches que le graveur de F. G. de Pachtere a très inexactement reproduites (aucune ne recouvre la rigole).



près d'eux 21. L'image que donne la figure gravée de Pachtere est donc tout à fait fausse, elle travestit complètement le dessin qu'elle prétend transcrire.

Examinons de près l'original (fig. 11). Tout d'abord, il est composé de deux parties réunies par la manie qu'avait Vacquer d'utiliser des feuilles de petit format. Il faut donc les séparer en esprit et considérer que la coupe de l'aqueduc est placée à droite dans le dessin comme un simple repère de niveau, qu'elle ne fait pas partie du relevé proprement dit. Donc que le recouvrement de la conduite par la « route » contenant des fragments « de briques mérovingiennes et carolingiennes » est imaginaire et que l'infléchissement du bas de la « 2 voie romaine » et le prolongement de la 1 le sont aussi. Enfin, que le pendage des couches relevées par Vacquer est orienté à gauche, nullement à droite comme le représente la gravure. On s'en rendrait mieux compte, on l'a dit, en séparant ces deux parties du dessin de Vacquer (fig. 12).

Qu'y voyons-nous ? 1°, que la couche supérieure de « macadam avec quelques fragments de briques mérovingiennes et carolingiennes » ne recouvrait nullement et moins encore ne remplissait la rigole comme le fait croire la gravure de Pachtere ; 2°, qu'aucune des trois voies romaines et des minces couches de boue qui les surmontaient, ne touchait l'aqueduc ; 3°, que celui-ci était nécessairement surmonté d'une couverture, laquelle d'après les découvertes faites çà et là (et en particulier en 1921 à l'Haÿ-les-Roses) devait être d'environ 10 à 12 cm. Certes, une couche de dalles de grès épaisse de 35 à 40 cm ²² revêtait la chaussée du Bas-Empire mais elle ne recouvrait pas la rigole qui, Vacquer l'a observé, courait du côté ouest.

Observons que Vacquer a trouvé, dans la « 3º voie romaine » une monnaie du Bas-Empire (306) à la cote 55,15, c'est-à-dire à 46 cm en dessous du sommet de la couverture de la conduite de l'aqueduc, lequel doit être déterminé ainsi : [55,19 = niveau du rebord du canal] + [11 cm = moyenne de la couverture dudit], soit 55,30 auxquels il faut ajouter une épaisse couche de protection de terre.

Il s'ensuit qu'archéologiquement, rien ne prouve que l'aqueduc air éré hors service au Bas-Empire. Il était placé sur le côté de la voie, du côté ouest selon Vacquer, au-dessus du dernier niveau connu de cette dernière, au moins au début du 1v° siècle (terme qui peut fort bien être porré plus tard car les monnaies circulent longtemps). Au contraire, l'existence de bains, indiscutablement datés du Bas-Empire, prouve que l'eau circulait dans la Cité à cette époque. D'ailleurs peut-on croire qu'en un siècle où deux empereurs séjournaient à Lutèce, quand l'hypocauste du Palais fonctionnait encore 25, quand on édifiait une grande basilique civile dans la Cité 24, celle-ci eût pu être privée d'eau?

Pachtere a dû tirer ses conclusions du dessin erroné exécuté pour son ouvrage.

24. Didier Busson, Découvertes rue de Lutèce : identification rétrospective d'une basilique du Bas-Empire

Adrien Blanchet, op. cit., p. 40. V. aussi Paul-Marie Duval, Paris antique, 1961, p. 176, n. 14.

Charles MAGNE, dans Procès-verhaux de la Commission du Vieux Paris, 1916, pp. 172-173.
 Julien fait état des « chaudières souterraines » qu'il évita de mettre en marche pour ne pas perdre de temps (Voy. la traduction du Misopogon dans Paris de la Prébistoire à nos jours, 1985, d'après JULIEN (Misopogon, 2, Œuvres complètes, t. II, 2º partie, coll. Budé).

Du reste, il était sur ce point, influencé par son *a priori* de la rétraction complète de Lutèce qui, selon lui, aurait été réduite à l'île après les invasions barbares, thèse qui doit aujourd'hui être complètement abandonnée ²⁵.

Si donc la Cité au Bas-Empire était alimentée en eau par l'aqueduc, l'étaitelle à l'époque où écrivait Grégoire de Tours, c'est-à-dire à la fin du vi° siècle ?

Le soin que l'on a eu de curer la canalisation du pont, me paraît démontrer que l'aqueduc était alors encore en état de fonctionnement, fait qui n'est pas pour étonner car le témoignage de Grégoire est de 585, c'est-à-dire du règne de Chilpéric, « roi de Paris », prince qui, l'auteur de l'Histoire des Francs nous l'apprend ²⁶, fit restaurer les cirques de Paris et de Soissons et y donna des spectacles.

Dans ce fait, je vois une nouvelle preuve de la prospérité de Paris sous le règne des fils et des petit-fils de Clovis, quand le regnum Francorum s'était étendu vers l'Est, quand Childebert faisait édifier la grande église épiscopale, la plus grande de la Gaule, au cœur de la Cité, cette Cité où Clovis avait voulu fixer « le siège de son royaume ».

M. Michel Junot, vice-président, félicite M. Michel Fleury de sa démonstration, qui lui paraît d'une grande importance pour l'bistoire du Paris du Haut-Moyen Âge.

Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolitions dans Paris.

M. Guy-Michel Leproux. – Nous avons aujourd'hui à examiner la liste n° 3, contenant les demandes d'autorisation de démolir déposées entre le 1^{er} et le 31 mars 2000.

– Aux 7-9, rue de l'Éperon et 36-38, rue Serpente (6° arr.) (00.V.0009), la surélévation de la toiture projetée est fâcheuse. Elle serait, de plus, visible de la rue. Je vous propose de former un vœu contre ce projet.

(Le vœu est adopté).

— 6, place Saint-Sulpice, 23-25, rue des Canettes et 19-21, rue Guisarde (6° arr.) (00.V.0011), les travaux portent sur la redistribution d'un local commercial. Bien que le projet ne semble pas présenter de danger particulier, nous demandons une visite, notamment celle des caves.

— 26, avenue de Breteuil (7º arr.) (00.V.0005), nous sollicitons également la visite de cet immeuble avant d'émettre un avis, afin de s'assurer que les travaux projetés sur la façade côté cour n'endommageront pas d'éventuels décors.

au Marché aux fleurs, dans Archéologia, nº 17, oct. 1986, pp. 16-21, ill. Voir aussi le compte rendu de Michel Fleury dans Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 3 février 1986, pp. 10-14, fig. (suppl. au Bulletin municipal officiel du 25 mars 1986, n° 33).

^{25.} Nous nous permettons de renvoyer à notre communication de 1961, Paris, croissance d'une capitale du Bas-Empire au début du XIII siècle, dans Paris, croissance d'une capitale, Colloques, Cabiers de civilisation, 1961, pp. 73-96, complétée par la suite par diverses communications à la Commission du Vieux Paris et résumée dans notre Naissance de Paris, Paris, Imprimerie nationale, 1997. C'est à tort que j'y ai écrit que l'aqueduc était hors d'état dès le Bas-Empire (Cf. ci-desssus n. 19).

^{26.} Historia Francorum, V, 18.

- Au 2, rue Vaneau et 61, rue de Varenne (7° arr.) (00.V.0009), il s'agit de rétablir un comble brisé à la place de l'actuelle surélévation, conformément au plan de sauvegarde.
- Le 9-17, rue d'Amsterdam, 43-51, rue de Londres et 24, rue de Vienne (8° arr.) (00.P.0019) est un bâtiment de la S.N.C.F qui doit être entièrement vidé. Il faudra le visiter avant de nous prononcer.
- Le 8, rue Christophe Colomb (8° arr.) (00.V.0018) est un ancien hôrel particulier de la famille de Chabrillant en cours de rénovation. Lors de la séance du 3 mars 1998, nous avions demandé que les décors soient conservés mais notre vœu ne semble pas avoir été suivi. Une visite s'impose (fig. 13 et 14).

(Murmure d'assentiment).

- Le 5, rue de Vézelay (8° arr.) (00.V.0020) doit être démoli avec conservation de la façade sur rue, puis surélevé de quatre niveaux dans le même style. Cela est acceptable mais nous demandons de le visiter pour nous assurer qu'il n'y a pas de décors de qualité à l'intérieur.
- 17-19, boulevard Haussmann et 13-17, rue du Helder (9° arr.) (00.V.0012), la Commission avait pris un vœu pour que soient conservés les niveaux du bâtiment du XVIII^e siècle de la rue du Helder et que celui-ci ne soit pas réuni à l'immeuble haussmannien du XIX^e siècle par un plateau. Le nouveau projet nous donne satisfaction.
- 65-67, rue du Faubourg Saint-Antoine (11^e arr.) (00.V.0018), le mur porteur entre les deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée doit être démoli pour les réunir. Je propose de prendre un vœu en faveur du respect du parcellaire et de la différence architecturale existant entre ces deux maisons anciennes ; cela est d'autant plus important qu'il n'y a plus pour le moment de plan d'occupation des sols. Il est également souhaitable d'améliorer le traitement des entresols.

(Le vœu est adopté).

- Le 15, rue de Prague (12^e arr.) (00.V.0016) est un immeuble daté de 1905, et signé A. Champy i, architecte, et D. de Folleville, sculpteur. Les travaux concernent un bâtiment en fond de parcelle.
- 5-7, passage Vallet (13^e arr.) (00.V.0014), on envisage la réhabilitation de deux bâtiments d'un étage avec surélévation partielle des toitures. Le projet est satisfaisant.

(Murmure d'assentiment).

- 27, rue du Départ et 33-35, rue Edgar Quinet (14e arr.) (00.V.0013), il s'agit, là encore, de la réhabilitation d'une petite maison d'angle, cette fois sans aucune surélévation. C'est une très bonne chose.
- 31-33, rue Hallé (14° arr.) (00.V.0012), seule la façade des locaux industriels sera modifiée par la création de logements d'habitation. Le projet est convenable.

Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX et XX siècles, 2' série (1900-1918), Paris (publication de l'Institut d'histoire de Paris) (à paraître).



Fig. 13. – Hôtel particulier 8, rue Christophe Colomb (8° arr.) : détail du fronton figurant les armes des Chabrillant (Cliché C. Rapa-CVP).

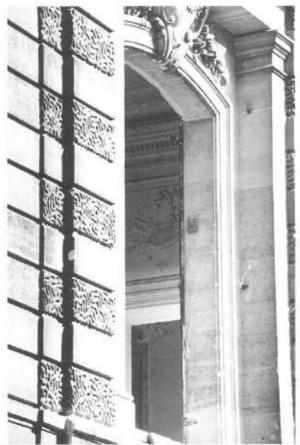


Fig. 14. – Hôtel particulier 8, rue Christophe Colomb (8' arr.) : vue partielle d'un décor intérieur (Cliché C. Rapa-CVP).

- Le 28, rue Péclet (15° arr.) (00.V.0010) est un immeuble d'Edmond Béquet daré de 1902². Les travaux prévus sont peu importants.
- Au 19, rue Thibouméry (15° arr.) (00.V.0012) subsiste une des dernières petites maisons de cet arrondissement, qui doit être conservée moyennant des travaux mineurs.
- Avenue Albert de Mun et avenue des Nations Unies (16" arr.) (00.V.0014), l'aquarium, en mauvais état, doit être démoli puis reconstruit, les édicules de sortie étant conservés.
- Le 4, rue Jasmin et 1-5, rue de l'Yvette (16e arr.) (00.V.0016) est un immeuble construit par Jean-Marie Boussard daté de 1911 et présentant des décors très soignés. Les travaux ne sont pas très importants.
- 147^{bis}-149, boulevard Murat et 1, villa Sommeiller (16° arr.) (00.V.0019), cette série de petites maisons destinées à des ouvriers a été construite entre 1888 et 1891 par les architectes Émile et Jules Cacheux⁴. Seule l'aile en retour sera surélevée.
- Au 56, rue Ampère (17° arr.) (00.V.0009), un hôtel particulier construit par Paul Hervey-Picard en 1885 s fait l'objet d'un projet assez inquiétant : une façade de verre serait construite dans le jardin après destruction de l'oriel existant. Cela n'est pas acceptable (fig. 15).

(Murmure d'assentiment).

- 7-9, rue Eugène Flachat (17^e arr.) (00.V.0008), ces immeubles signés Georges Louis Bayard datent de 1891 et 1897⁶. Je suggère de demander une visite pour voir s'il existe des décors intérieurs intéressants avant de nous prononcer sur les travaux.
- 95, rue des Moines (17" arr.) (00.V.0010), le projet vise à démolir des locaux à rez-de-chaussée en fond de parcelle et à modifier la façade sur rue. Je vous propose de prendre un vœu pour la conservation des fenêtres, des garde-corps et des devantures de bois du rez-de-chaussée.

(Le vœu est adopté).

- 2, rue Troyon et 11, avenue de Wagram (17" arr.) (00.V.0011), cet immeuble construit par L. Loiraud ⁷ est daté de 1846. Il n'a subi aucune modification depuis cette date, ce qui est très rare. Il me paraît indispensable de former un vœu contre le projet de démolition des combles et de l'escalier (fig. 16).

(Le vœu est adopté).

^{2.} Ibiden, 1th série, tome 1, Paris, 1990, p. 38, nº 435.

^{3.} Ihidem, 1" série, tome 1, Paris, 1990, p. 64, nº 768.

^{4.} Ibidem, 1st série, tome 1, Paris, 1990, p. 75, n° 920.

^{5.} Ibidem, 1" série, tome III, Paris, 1993, p. 14, nº 2522,

^{6.} Ibidem, 110 série, tome 1, Paris, 1990, p. 33, nº 343.

^{7.} Inventaire des immeubles parisiens datés et signés antérieurs à 1876, établi par Isabelle PARIZET avec le concours d'Anne DUGAST, de Jacques CAMPS, de la conférence d'histoire de Paris de la IV^e Section de l'École pratique des Hautes Études et de la Commission du Vieux Paris (à paraître en 2001).



Fig. 15. – Hôtel particulier 56, rue Ampère (17° arr.) : oriel sur le jardin (Cliché C. Rapa-CVP).



Fig. 16. – Immeuble 2, rue Troyon et 11, avenue de Wagram (17° arr.) daté de 1846 (Cliché C. Rapa-CVP).

- 85, rue de Clignancourt (18^e arr.) (00.V.0012), immeuble signé Alphonse Bauvé et daté de 1929⁸.
- Au 22 et 24, rue Ernestine (18° arr.) (00.V.0014 et 00.V.0013), on ne peut que regretter la démolition totale de deux maisons qui auraient mérité un meilleur sort, comme plusieurs autres qui ont disparu ces dernières années dans le même quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures quarante-cinq minutes.

Anne Dugast et Isabelle Parizet, Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux xix' et xx' siècles, 2' série (1900-1918), Paris (publication de l'Institut d'histoire de Paris) (à paraître).